

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 41

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

Elections communales 23 et 24 mai

Le pouvoir législatif est représenté, dans les communes du canton, par les conseils généraux. Ils s'occupent de l'administration de la commune et sont élus, pour la plupart, selon le système de la représentation proportionnelle.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile d'expliquer, une fois de plus,

le mécanisme de ce système

qui reste mystérieux pour beaucoup.

On trouve, au bureau de vote, non seulement les bulletins à en-tête des partis, avec les noms des candidats qu'ils vous proposent, mais encore la liste officielle qui ne porte aucun nom de parti, aucun nom de candidat.

Supposons que l'électeur utilise la liste officielle, dans une commune où il y a 40 candidats à élire. Il peut : simplement inscrire les candidats de son choix. Ce faisant, il accorde à chaque candidat choisi un suffrage individuel ;

il peut aussi : mettre en tête de sa liste officielle le nom du parti de son choix ; il accorde ainsi 40 suffrages de listes à ce parti, à condition que tous les candidats inscrits (et auxquels il accorde à chacun un suffrage individuel) appartiennent à ce même parti ; pour chaque candidat n'appartenant pas au parti inscrit en tête de liste, l'électeur enlève un suffrage de liste au parti choisi.

Si l'électeur choisit le bulletin de l'un ou de l'autre parti, il accorde, à ce parti (toujours dans une commune où il y a 40 conseillers à élire), 40 suffrages de liste. S'il ajoute quelques noms de candidats choisis sur la liste des autres partis, il enlève, pour chaque nom, un suffrage de liste au parti de son bulletin. Il accorde un suffrage individuel à chacun des noms inscrits, quel que soit le parti auquel les candidats appartiennent.

On ne tient aucun compte des noms qui ne figurent pas sur les listes officielles.

C'est le nombre de suffrages de listes qui détermine le nombre de siège obtenus par

chaque parti, à condition que les suffrages obtenus représentent au moins le 7 % du total des suffrages exprimés (quorum). C'est le nombre des suffrages individuels qui compte pour l'élection de tel ou tel candidat au sein des partis.

Les candidates

Il nous a été impossible de réunir, à temps, les noms des candidates portées sur la liste des 62 communes du canton et cette nomenclature n'aurait pas le même intérêt qu'il revêtait lors des toutes premières élections auxquelles les femmes purent prendre part dans les cantons romands.

Pour rassurer les féministes et leur prouver que les Neuchâteloises sont prêtes à œuvrer dans les législatifs communaux, voici les noms des candidates portées sur les listes de Neuchâtel-Ville

Liste libérale

Mme Billéter-Oesterlé, Béate, architecte SIA
Mme Bonhôte-Grau, Juliette, assistante de recherches
Mme Popesco-Borel, Marie-Clémence, docteur en médecine

Liste radicale

Mme Berger-Portet, Olga, infirmière
Mme Blasco-Gallino, Liliane, professeur
Mlle Frei, Tilo, professeur
Mme Schaer-Robert, Ruth, avocat
Mme Wegmann-Rychner, Cécile, ménagère

Liste socialiste

Mme Favre, Lucette, infirmière
Mlle Rosselet, Lucie, maîtresse ménagère
Mlle Vogel, Marguerite, gérante de coopérative

Liste POP

Mme Pluss, Esther, employée
Mme de Ribaupierre, Suzanne, ménagère

Nous espérons une importante participation électorale féminine et le mois prochain nous vous présenterons les élus.

VAUD

Transmission des pouvoirs à La Source

Le 16 avril s'est déroulée l'annuelle « journée de La Source » qui, cette année, était particulièrement émouvante du fait que La Source devait prendre congé de Mlle Augsburg, directrice, et accueillir Mlle von Allmen pour la remplacer.

Lorsque Mlle Augsburg, en 1950, fut désignée pour diriger l'institution, elle succédait à... cinq pasteur et un chirurgien. Sur le moment, beaucoup se montrèrent sceptiques quant au bonheur de cette nomination. Mais la nouvelle directrice sut s'imposer avec tant de fermeté autorisée que chacun, bientôt, dut admettre que La Source était en de bonnes mains. Mlle Augsburg a donc dirigé la maison de l'avenue Vinet quatorze ans. Le docteur, président de La Source, s'adressa à sa précieuse collaboratrice en ces termes :

Ce sont des années dont certaines ont dû compter double. Ayant eu moi-même la très grande satisfaction de collaborer, en tant que président, à votre activité, je mesure à sa juste valeur la somme de travail que vous avez accomplie. Vous nous disiez dernièrement que votre existence avait été axée sur les paroles d'un air de Jacques-Dalcroze : « Le travail, vous, c'est la vie ». Oui, vraiment, vous vous êtes donnée entièrement à votre école. Vous avez partagé du plus profond de votre cœur les événements qui se sont succédé pendant ces années. Il y en a eu hélas de tristes. C'est la rançon de toute chose terrestre, mais bientôt, votre enthousiasme reprenait le dessus, car votre espérance en un avenir heureux pour notre école ne vous a jamais quittée. Chacun savait qu'il y avait en vous une droiture, une honnêteté et un ensemble de valeurs morales qui imposaient le respect. Vous avez conduit notre école en restant fidèle aux principes édictés par ses fondateurs ; nous vous en devons une profonde reconnaissance, tout particulièrement en une époque où tout paraît devoir être remis en discussion. Ne disiez-vous pas vous-même, vous adressant aux responsables d'écoles d'infirmières, qu'il fallait prendre garde de ne jamais négliger l'essentiel pour ce qui est accessoire, l'essentiel étant pour vous les qualités du cœur.

Chère Mlle Augsburg, vous avez la grande joie, au cours des années, de voir votre école se transformer, presque complètement, pour quelle, soit adaptée aux exigences de l'époque actuelle. Si les journées furent souvent longues à étudier plans, aménagement des locaux, organisation du travail, et j'en passe, vous avez pu, avec tous les artisans de cette œuvre, vous convaincre de son utilité et de sa réussite.

Aujourd'hui, vous quittez votre poste de directrice ; vous pouvez regarder avec fierté et satisfaction le chemin qu'a parcouru l'école pendant ces quatorze ans, sous votre conduite. Au nom du conseil d'administration — et je suis sûr aussi de pouvoir parler au nom de toutes les Sourciennes et de tous les amis de notre institution — je puis vous dire, Mlle Gertrude Augsburg, que vous avez bien mérité de La Source.

A Mlle von Allmen, le docteur Buffat exprima la confiance de tous et l'assurance de l'appui total de chacun.

Trente-huit nouvelles infirmières sortent diplômées de leurs années d'études, dix-sept diplômées d'infirmière en hygiène sociale furent remis et, pour la première fois, des infirmières diplômées reçurent le diplôme spécialisé, nouvellement institué, d'infirmières de salle d'opération.

Cette « journée de la La Source » fut émouvante, enrichissante, encourageante. Toutes celles qui y participèrent en gardèrent le chaud souvenir.

Une femme dans une organisation de faïte

La dernière assemblée des délégués de la Chambre vaudoise d'agriculture a élu à son comité directeur Mme Lily Mayor, de Moudon. Mme Mayor la président du groupe de Moudon et environs de l'Association des paysannes vaudoises, le plus ancien groupe de paysannes de Suisse.

C'est la première fois, en Suisse, qu'une femme est nommée membre du comité d'un organisme paysan de faïte.

Registre foncier

Mlle M.-L. Jaton, à Cully, a été nommée substitut du conservateur du Registre foncier de Lavaux, et Mme Wanda Reut, substitut du conservateur du Registre foncier du district d'Yverdon.

Quinze députées vaudoises

A la séance du 4 mai du Grand Conseil vaudois ont prêté le serment usuel les quatorzième et quinzième députées que compte le Législatif vaudois : Mme Simone Chavan, présidente des Femmes libérales de Lausanne, qui remplace M. G. Jacotet, démissionnaire, et Mme Juliette Hediger, présidente de l'Union des femmes d'Avenches, qui remplacera M. G. Reuille, nommé préfet.

hirondelle ne fait pas le printemps », toute une cohorte annonce infailliblement le renouveau. Les femmes puissent-elles être dans l'Eglise cet élément de renouveau dont toute œuvre humaine a besoin.

M. P.

GENÈVE

A l'Union des femmes

Sous la présidence de Mme A. Choisy, l'assemblée de l'Union s'est déroulée le 22 avril. Au cours des rapports des nombreuses activités, Mme de Traz, rapportant sur la bibliothèque, signala avec regret que Mlle Borel s'est retirée, après de longues années de dévouement ; Mme Golay-Oltremare dut répondre à de nombreuses questions sur la Fédération des consommatrices. Quant à Mme de Cazotte, chargée du service de consultations juridiques, elle s'étonna de recevoir fort peu de demandes, bien moins que dans d'autres villes romandes, ce service semble trop peu connu.

Le rapport de la trésorière établit que les recettes actuelles ne suffisent pas à couvrir les dépenses fortement grevées par l'augmentation du loyer ; le seul remède est l'augmentation de la cotisation que l'on fut obligé de porter de 20 fr. à 25 fr.

Le comité qui était mis en réélection fut réélu, à l'exception Mme Chenevaid qui se retire après trente-cinq ans et qui fut bien fêtée. Mme Cholsy reste présidente.

Les auditrices entendirent ensuite la conférence de Mme Y. Oltremare sur les cinquante ans d'existence de l'Ouvroir, fondé par l'Union dont nous relevons ci-dessous quelques faits.

Les temps héroïques de l'Ouvroir

Mme Oltremare a glané dans les anciens procès-verbaux de précieux souvenirs. On se souvient que l'Ouvroir a été créé au moment où éclata la guerre de 1914, lorsque des centaines de mères de famille avaient perdu le gagne-pain de leur mari, appelé sous les drapeaux, et souvent le leur, car bien des fabriques et ateliers pris de panique avaient simplement fermé leurs portes. Affolées, elles étaient venues assiéger le local de l'Union des femmes pour appeler à l'aide. En quelques jours, on put répondre à cet appel ; les femmes sans travail purent trouver de l'occupation à l'Ouvroir et chaque jour, à midi, emporter chez elles de bonnes rations de soupe fournies par la pension Matthey.

Mais il fallut durer et pour durer, pendant la guerre, pour fournir du travail à ces ouvrières de plus en plus nombreuses, il fallut obtenir des commandes de l'Etat, commandes de vêtements ; la Croix-Rouge, à son tour, demanda 1500 paires de mitaines qui sont réparties entre cinquante tricoteuses, puis 1600 paires de chaussettes dont l'exécution est confiée à cent soixante tricoteuses ; puis la maison Ocho commande des passe-montagne en nombre illimité et ensuite des moufles ; la Ville voulait 60 tates d'oreillers et 180 paillasses ; la Croix-Rouge a alors besoin de 160 douzaines de chemises. L'Ouvroir devient une véritable usine.

Pour maintenir le roulement de cette grosse affaire, n'oublions pas que le comité se réunit toutes les semaines, qu'il est divisé en sous-commissions qui, elles, travaillent sans cesse et qu'on obtient des dons réguliers : les institutrices et institutrices, versent de 3 fr. à 400 fr. tous les mois, la Ville, l'Etat versent des subventions, Jacques-Dalcroze offre un concert, la Comédie, une représentation et ainsi, par l'effort solidaire de tous, les années si dures de la première guerre mondiale furent franchies, ces années où n'existaient encore ni assurance vieillesse, ni assurance chômage, ni allocations aux mobilisés !

80e anniversaire

Notre journal adresse ses vœux et ses sincères félicitations à l'une de ses plus anciennes abonnées, Mlle Blanche Richard, en attendant de revenir sur le sujet.

VALAIS

Bravo !

Le Valais accordera-t-il bientôt le droit de vote aux femmes comme les trois cantons complètement romands ? Il ne faut peut-être pas trop se faire d'illusions, mais le fait est que le problème semble y mûrir, malgré le manque de soleil ces dernières semaines.

C'est ainsi que la presse nous a appris que, dimanche après-midi, à Riddes, trois femmes du village se présentèrent à l'entrée de la salle de délibérations de l'assemblée primaire de la commune. Jamais jusqu'alors, de mémoire de Riddois — est-ce bien le nom exact ? — un tel événement ne s'était produit, et le règlement stipulait catégoriquement que le sexe faible n'était pas admis à ladite assemblée.

Ce nonobstant, après réflexion, le président de la commune, loin d'expulser les suffragettes, les remercia de leur présence et les félicita de l'intérêt qu'elles portaient à la chose publique ; et tous ses collègues mâles applaudirent à ses paroles.

Bilan d'une législature

Il y a quatre ans, les femmes étaient appelées pour la première fois à prendre part aux élections dans les soixante-deux communes du canton.

Un esprit superficiel dira que cette législature fut absolument identique aux autres à part le fait que dans trente-cinq communes, quelques conseillères courageuses siégeaient, le plus souvent seules ou à deux au milieu de douze, vingt ou quarante conseillers, et que le classique tapis vert s'ornait d'une gerbe de fleurs lors d'une nouvelle nomination féminine.

Si la collaboration féminine s'était bornée à cette fidélité silencieuse aux séances (ce qui ne fut pas le cas), elle aurait déjà droit à notre reconnaissance, car par leurs seules présences dans ces citadelles masculines qu'étaient nos communes, les conseillères en ont modifié l'optique qui est devenue celle de la famille agrandie à l'échelle de la cité.

Les faits suivants en sont le vivant témoignage. Dans plusieurs communes, on s'est préoccupé d'organiser des places de jeux pour les tout petits et aussi pour les plus grands ; des foyers gardiens pour les écoliers dont les mères travaillent dans les usines. On s'est penché sur le sort des vieillards dans la peine en augmentant les allocations d'hiver. Des « Stop » ont été placés dans des endroits jugés dangereux par des conseillères.

Dans une de nos grandes communes, une motion fut déposée concernant la création d'un centre de « planning familial » avec un bureau destiné à renseigner le public. Cette proposition suscita quelques objections, mais grâce au plaidoyer convaincant d'une conseillère, la motion fut acceptée. D'ailleurs, plusieurs conseillères générales ont perçu une sympathique audience de leurs collègues, même adversaires politiques, lorsqu'elles parlaient en faveur de la famille.

Des jardins d'enfants, c'est-à-dire des classes enfantines pré-scolaires, ont poussé comme par enchantement dans de nombreuses localités. Si nous reportons à cinq ans en arrière, lorsque des mères se groupaient pour organiser un jardin d'enfants, elles se heurtaient invariablement au président de commune qui les éconduisait avec ou sans sou-

rire, sa trésorerie étant dans l'impossibilité de fournir la moindre subvention. Aujourd'hui — le suffrage féminin serait-il un grand magicien ? — les conseils communaux se montrent tous très compréhensifs en aidant financièrement de telles œuvres.

Notons encore que, dans le courant de cette législature, une centaine de citoyennes ont été nommées dans les commissions scolaires, alors qu'au début, les élus dans cette commission se comptaient sur les doigts de la main.

Nous ne savons au moment où nous traçons ces lignes si beaucoup de candidates affrontent le risque des élections ; nous leur rappelons que même en cas d'échec leur courage n'aura peut-être pas été vain car, au cours d'une législature, il y a toujours des vides à combler et pour cela on fait appel à la liste des « viennent ensuite ». Au lendemain du scrutin d'il y a quatre ans, les élus étaient au nombre de 34 ; ce chiffre est monté à cinquante-cinq après le vide laissé par la nomination des conseillers communaux et aujourd'hui elles sont à peu près nonante à siéger dans les conseils généraux.

Si cette législature n'a pas révélé de coup de barre spectaculaire, il y a eu néanmoins une nette orientation vers un travail fait en commun par les citoyens et les citoyennes.

M. P.

Des places de jeux pour les enfants

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a voté une proposition de Mme Greub (POP) membre dudit conseil, exigeant des constructeurs des maisons de plus de six logements, l'aménagement d'une place de jeux pour les tout petits.

Les mères de famille seront heureuses de constater une fois de plus que la présence de femmes dans les conseils généraux va au devant des préoccupations féminines.

Une femme appelée au Synode de l'Eglise

La paroisse de l'Eglise réformée évangélique de Neuchâtel a fait usage du récent droit accordé aux femmes d'être élues au Synode, en faisant appel à Mme Dinichert. Cette dernière est la première des femmes nommée comme déléguée officielle dans cette haute assemblée ; nos meilleurs vœux l'accompagnent dans cette tâche nouvelle. Nous souhaitons que toutes les paroissiennes du canton suivent petit à petit cet exemple. Si « une